

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2022

o0000o000o

Présents (09) : Messieurs : C. MAGRO – B. ILHES – P. KOSCK – J.L. FILLOL
B. PITIÉ – C. ESTAMPE

Mesdames : C. DELQUIÉ – J. BEZIAT – A. ROUSSEAU

Absents excusés : L. JAFFUS – T. HAMOUDA – O. ROUGÉ – B. TAYEB –
L. RESPLANDY

Absent non excusé : C. FUERTES

Pouvoirs : L. JAFFUS donne pouvoir à C. MAGRO
T. HAMOUDA donne pouvoir à J. BEZIAT
O. ROUGÉ donne pouvoir à B. PITIÉ
B. TAYEB donne pouvoir à J.L. FILLOL
L. RESPLANDY donne pouvoir à B. ILHES

Président : Monsieur Christian MAGRO

Secrétaire : Madame Amandine ROUSSEAU

o0000o000o

I. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022. Aucune observation n'est à formuler, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire avant de commencer l'ordre du jour, propose aux membres du conseil municipal de rajouter un point supplémentaire qui sera évoqué en « questions diverses » : réalisation d'un emprunt auprès du Syndicat Intercommunal de Cylindrage pour financer les travaux des rues de l'Égalité, des Jardiniers et du chemin Pech de Saint Jean Nord.

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de la maison de retraite ANTINEA suite à un article paru dans la presse locale (édition Narbonne de L'INDEPENDANT) mentionnant la délocalisation de l'établissement à Lézignan-Corbières. Monsieur le Maire précise qu'un article est à paraître dans lequel il fera part de l'état d'avancement du dossier et du refus de l'établissement ANTINEA/MAISON DE FAMILLE de rester à La Redorte malgré le terrain de 10 000 m² situé hors de la zone inondable que la commune a proposée à ANTINEA/MAISON DE FAMILLE.

II. Demande de subvention auprès du SYADEN : programme 2022

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public : rue Pic de Nore, rue de la Promenade, impasse du Tennis et La Piste.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Redorte est inscrite dans un projet de rénovation totale de son éclairage public en favorisant le développement durable et l'économie d'énergie. Il précise que la commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués. Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,

- AUTORISE, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,

- SOLLICITE une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,

- DESIGNE Monsieur Bernard ILHES, Adjoint au Maire délégué aux travaux, en qualité de référent de la commune de La Redorte pour le suivi de cette opération,

- S'ENGAGE à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...).

III. « Aménagement d'un espace de loisirs et de détente » demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les jeux installés dans l'aire de jeux située au lieu-dit « La Piste » sont anciens et qu'ils se dégradent. Il précise également que le sol de la Piste, composé de béton et de résine, est endommagé et se détériore en raison des nombreuses intempéries subies ces dernières années (inondations et infiltrations d'eau). Ce site est fortement fréquenté pour la pratique des activités sportives de plein air, pour l'organisation de manifestations et d'événements festifs.

En outre, il rappelle que la loi pour l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 a fixé des échéances et des obligations de résultats en matière de mise en accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie.

Monsieur le Maire souhaite réhabiliter et aménager ce lieu très fréquenté, situé en plein cœur du village, en espace de loisirs et de détente pour tous. Les travaux d'aménagement projetés pour répondre aux objectifs fixés sont :

- Remplacer les jeux en respectant les normes européennes et les rendre accessibles à tous les enfants
- Réhabiliter le sol de la Piste pour y permettre l'accès à des activités sportives de plein air par les écoles et par tous les publics. Permettre les manifestations associatives et festives tout le long de l'année.
- Mettre en accessibilité les équipements publics adaptés
- Sécuriser et rendre accessible tout l'espace
- Mettre en valeur le patrimoine existant
- Poursuivre le développement touristique
- Aménager l'espace avec du mobilier urbain
- Préserver les espèces végétales présentes et planter des arbustes pour renforcer la fraîcheur lors des fortes chaleurs en créant un îlot de fraîcheur au cœur de l'agglomération.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la continuité de l'aménagement du cœur de village et la valorisation du patrimoine. Il permettra de renforcer le lien social et le vivre ensemble. Il assurera une qualité de vie pour l'ensemble des générations.

L'estimation des travaux projetés s'élève à 149 000.00 € H.T.

Afin de pouvoir financer et réaliser ces travaux d'aménagement d'un espace de loisirs et de détente, Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, de la Région Occitanie et du Département de l'Aude.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de demander une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, de la Région et du Département de l'Aude pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un espace de loisirs et de détente dont l'estimation des travaux s'élève à 149 000.00 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

IV. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

La commune de LA REDORTE s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict et du SMMAR en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Un exercice et une présentation à la population ont eu lieu le 25 mai 2022. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

V. Demande de subvention FPIC 2022 auprès de Carcassonne Agglo

Monsieur le Maire précise que le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixé dans la loi de finances.

La mise en place de ce fonds de solidarité horizontale participe de la mise en place d'un système complet de dispositif nationaux de péréquation, visant à prélever une fraction des ressources de certaines collectivités, pour la reverser à des collectivités moins favorisées et ce pour chacune des catégories de collectivités.

En contrepartie des travaux d'investissement réalisés par la commune en 2022, Monsieur le Maire propose de solliciter le versement de la subvention de 32 171 € au titre du FPIC 2022 à laquelle a droit la commune auprès de Carcassonne Agglomération.

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ***DECIDE de demander une subvention de 32 171 € au titre du FPIC 2022 auprès de Carcassonne Agglomération.***
- ***DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents y afférents.***

VI. Questions diverses

1. Emprunt SIC : autofinancement travaux rue de l'Egalité, rue des Jardiniers et du chemin de pech Saint Jean Nord

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de voirie de la rue de l'Egalité, rue des Jardiniers et chemin de Pech de Saint Jean Nord commenceront semaine 45 année 2022 par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage (SIC) de La Redorte, Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune a délégué la compétence voirie.

Le montant total des travaux étant défini depuis quelques jours, il informe le Conseil municipal qu'il faut réaliser un emprunt pour financer le reste à charge après l'attribution des subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Il propose un emprunt de 120 000 € et précise que le remboursement peut se faire par fiscalisation auprès du SIC (recouvrement de l'annuité d'emprunt à travers l'impôt) ou par la budgétisation (paiement de l'annuité par la Commune au SIC).

Après discussion et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ***DEMANDE au Syndicat Intercommunal de Cylindrage de réaliser un emprunt de 120 000 € afin de financer les travaux de voirie de la rue de l'Egalité, rue des***

Jardiniers et chemin de Pech de Saint Jean Nord faisant partie du programme 2022, sur une durée de 15 ans.

- ***DECIDE que le remboursement de cet emprunt se fera par fiscalisation.***
- ***AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier.***

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 35.